

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 4 décembre 2018, s'est réuni le 10 décembre 2018 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Zones d'activités économiques : délégation des droits de préemption à la SMVIC
- 2 – Convention relative à l'intervention des personnels communaux pour le compte du service eau et assainissement de la SMVIC
- 3 – Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2018
- 4 – Acquisition d'une partie de la parcelle AX251 (annule et remplace la délibération n°18-32)
- 5 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison communale
- 6 – Convention de servitudes avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne électrique
- 7 – Avenant au contrat de fourniture de chaleur passé avec l'OPAC
- 8 – Budget principal : décision modificative n°3
- 9 – Mise à jour du droit de préemption simplifié sur les zones U et AU
- 10 – Ouverture et désignation d'une nouvelle voie communale
- 11 – Avis sur le démantèlement des installations nucléaires de la société industrielle de combustible nucléaire

Rapports des commissions / Informations diverses

### PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Joël FAIDIDE, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Miranda SUCO

ABSENTS : Cristina GIRY (procuration à A. BATTEUX), René GUICHARDON, Joëlle SALINGUE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque.

### **1 – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES : DELEGATION DES DROITS DE PREEMPTION A LA SMVIC**

Le conseil municipal approuve la délégation du droit de préemption urbain sur les ZAE « le Gouret » et « Féroulière » à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **2 – CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DES PERSONNELS COMMUNAUX POUR LE COMPTE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA SMVIC**

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec St-Marcellin Vercors Isère Communauté concernant la mise à disposition des services techniques communaux pour son service d'eau et d'assainissement.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **3 – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2018**

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT faisant état du montant des charges transférées au titre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », et du transfert du multiaccueil associatif de Montaud.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **4 – ACQUISITION D’UNE PARTIE DE LA PARCELLE AX251 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°18-32)**

Le conseil municipal approuve l’acquisition de 1429 m2 à prélever sur la parcelle AX 251 pour un montant de 185 770 €. Maître BOUALITA est désignée pour la rédaction des actes.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **5 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D’UNE MAISON COMMUNALE**

Le conseil municipal approuve le marché à passer avec le Cabinet Composite portant sur la maîtrise d’œuvre pour la construction de la maison communale. Le montant provisoire de rémunération du cabinet est de 240 516 €TTC.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **6 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR L’ENFOUISSEMENT D’UNE LIGNE ELECTRIQUE**

Le conseil municipal approuve la convention de servitude à passer avec ENEDIS pour l’enfouissement d’une ligne électrique sur les parcelles communales AX 73 et AX 76.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **7 – AVENANT AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR PASSE AVEC L’OPAC**

Le conseil municipal approuve l’avenant au contrat de fourniture de chaleur à passer avec l’OPAC visant une diminution du coût facturé annuellement d’environ 3 000 €.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **8 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le conseil municipal approuve les ajustements de crédits suivants pour permettre les dernières écritures de l’année :

Comptes	Objet	Augmentation	Diminution
673 022	Titres annulés sur exercice antérieur Dépenses imprévues	11 000 €	11 000 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	900 €	

020	Dépenses imprévues		900 €
-----	--------------------	--	-------

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **9- MISE A JOUR DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIMPLIFIE SUR LES ZONES U ET AU**

Le conseil municipal approuve l'instauration d'un droit de préemption simple sur les zones U et AU du PLU et donne délégation au maire pour exercer au nom de la commune ce droit de préemption.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **11 – AVIS SUR LE DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE DE COMBUSTIBLE NUCLEAIRE**

Le conseil municipal donne un avis favorable au déclassement des installations nucléaires de base de la SICN, installations sises sur la commune de Veurey-Voroize..

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **12 – OUVERTURE ET DESIGNATION D'UNE NOUVELLE VOIE COMMUNALE**

Le conseil municipal décide d'attribuer le nom de « Chemin du Pas Cottin », à la voie débouchant sur la route de Montaud et desservant les nouvelles constructions.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **Questions et informations diverses :**

Sans objet.

La séance est levée à 22 h.